

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 octobre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 114 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Catherine CHAZEAU - Colette BABOUCHEAN représentée par Maxime TOMMASINI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Samia GHALI - Josiane FOINKINOS représentée par Alain CHOPIN - Vincent GOMEZ représenté par Josette FURACE - Albert GUIGUI représenté par Christyane PAUL - Louisa HAMMOUCHE représentée par Bernard MARTY - Bernard JACQUIER représenté par Michèle EMERY - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Garo HOVSEPIAN - Marc LOPEZ représenté par Hélène ABERT - Christophe MASSE représenté par Janine MARY - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Gérard CHENOZ - Daniel NAVARRO représenté par Emilie DOURNAYAN - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Roger RUZE représenté par Paule JOUVE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ représentée par Roland MOUREN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Louis BONAN - Dominique DELOURS - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Dominique TIAN.

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 20 Octobre 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

FCT 001-395/14/CC

■ Approbation du Budget Supplémentaire 2014.

DBP 14/12099/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Comme le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire est établi selon la nomenclature M14 pour le Budget Principal, le Budget Annexe Collecte et Traitement des Déchets et le Budget Annexe Opérations d'Aménagement, votés par nature avec présentation fonctionnelle, et selon la nomenclature M4 pour les Budgets Annexes, du service Transport, des services de l'Eau et de l'Assainissement, du Crématorium, des Ports de Plaisance et du Marché d'Intérêt National.

Le Budget Supplémentaire est un budget de reports et d'ajustements. Les résultats de ce projet de Budget Supplémentaire sont présentés successivement en balances générales distinctes pour le Budget Principal et les Budgets Annexes.

Ces Balances regroupent par nature le montant des dépenses et des recettes, séparant les mouvements réels des mouvements d'ordre.

Concernant le Budget Principal, le transfert de la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » aux communautés urbaines, prévu par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et notamment son article 71, entraîne la dissolution de plein droit du Syndicat Intercommunal d'accueil des gens du voyage du canton Châteauneuf-Côte-Bleue.

Il convient d'intégrer les résultats consécutifs à la dissolution du syndicat intercommunal de Châteauneuf Côte Bleue, soit un excédent de 6 500 euros en section de fonctionnement et un excédent de 83 500 euros en section d'investissement.

Tenant compte de ces éléments financiers, la reprise au Budget Supplémentaire 2014 des résultats constatés au compte administratif 2013 du Budget Principal doit être modifiée.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'arrêté préfectoral du 20 mars 2014 constatant la dissolution du syndicat intercommunal de Châteauneuf Côte Bleue ;
- Le vote du Budget Primitif 2014 du 25 avril 2014 ;
- Le vote du Compte Administratif du 26 juin 2014 ;
- Le vote de la Décision Modificative n° 1 – 2014 du 18 juillet 2014.

Sur le rapport du Président,

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 20 Octobre 2013

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité pour le Conseil de Communauté de voter le Budget Supplémentaire 2014 de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont intégrés au budget supplémentaire les restes à réaliser, ainsi que les reprises de résultats de l'exercice précédent.

Article 2 :

Le Budget Supplémentaire 2014 de la Communauté Urbaine est voté et arrêté aux chiffres inscrits à la Balance Générale du Budget Principal et à la Balance Générale des Budgets Annexes Collecte et Traitement des déchets, du service Transport, des Services de l'Eau et de l'Assainissement, des Ports de Plaisance, du Marché d'Intérêt National et des Opérations d'Aménagement. Il s'équilibre en Dépenses et en Recettes comme indiqué ci-après :

Concernant le Budget Principal :

Section de Fonctionnement	1 180 153,00 euros
Section d'Investissement	- 4 387 328,30 euros

Concernant le Budget Collecte et Traitement des Déchets :

Section de Fonctionnement	5 387 997,16 euros
Section d'Investissement	-162 467,20 euros

Concernant le Budget Transport :

Section de Fonctionnement	881 727,50 euros
Section d'Investissement	1 634 904,15 euros

Concernant le Budget Eau :

Section de Fonctionnement	3 415 192,72 euros
Section d'Investissement	8 252 097,22 euros

Concernant le Budget Assainissement :

Section de Fonctionnement	3 955 176,97 euros
Section d'investissement	5 151 632,51 euros

Concernant le Budget Ports de Plaisance :

Section de Fonctionnement	568 888,57 euros
Section d'Investissement	781 830,55 euros

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 20 Octobre 2013

Concernant le Budget Marché d'Intérêt National :

Section de Fonctionnement	548 118,09 euros
Section d'Investissement	68 643,80 euros

Concernant le Budget Opérations d'Aménagement :

Section de Fonctionnement	206 745,18 euros
Section d'Investissement	0,00 euros

Article 3 :

La balance générale du budget annexe Crématorium est votée en excédent pour la section fonctionnement et la section investissement. Elle se présente comme suit :

Dépenses de la Section Fonctionnement	120 753,00 euros
Recettes de la Section Fonctionnement	1 484 218,70 euros
Dépenses de la Section Investissement	0,00 euros
Recettes de la Section Investissement	263 592,50 euros

Article 4:

Est modifiée la reprise des résultats sur le budget principal suite au transfert des excédents du « Syndicat Intercommunal d'accueil des gens du voyage » du canton Châteauneuf-Côte-Bleue.

En investissement, Nature 001, intitulé : solde d'exécution négatif reporté : 16 906 402,40 euros

En fonctionnement, Nature 002, intitulé : résultat de fonctionnement reporté : 73 707 300,36 euros

Article 5 :

Est approuvée l'actualisation de la situation des autorisations de programme, réparties par chapitre, pour la réalisation d'opérations nouvelles inscrites en 2014 au budget principal et aux budgets annexes, telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessous :

COMPETENCES BUDGET PRINCIPAL	ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME DE L'EXERCICE 2014	Répartition par chapitre				
		20	204	21	23	45
Gestion Interne (A)	80 000,00	8 000,00	-	16 000,00	56 000,00	-
Développement Economique, Social et Culturel de l'Espace Communautaire (B)	6 773 470,36	-	5 486 511,00	-	6 773 470,36	-
Aménagement de l'Espace Communautaire (C)	80 432 384,59	7 252 414,61	12 087 357,69	4 029 119,23	69 150 850,75	2 417 471,54
Equilibre de l'Habitat sur le territoire Communautaire (D)	11 613 000,00	-	-	-	11 533 000,00	-
Politique de la Ville dans la Communauté (E)	320 000,00	-	320 000,00	-	320 000,00	-
Gestion des services d'intérêt collectif (F)	4 850 000,00	630 500,00	-	-	4 219 500,00	1 309 500,00
Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie (G)	3 551 500,00	461 695,00	-	1 385 085,00	1 704 720,00	-
TOTAL Budget Principal	107 620 354,95	8 352 609,61	17 893 868,69	5 430 204,23	93 757 541,11	3 726 971,54
COMPETENCES BUDGETS ANNEXES	ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME DE L'EXERCICE 2014	Répartition par chapitre				
		20	204	21	23	45
Budget Annexe Eau	16 362 983,00	294 793,71	-	1 179 174,84	14 889 014,45	-
Budget Annexe Assainissement	6 605 206,67	72 882,50	-	-	6 532 324,17	-
Budget Annexe Port	38 000,00	3 420,00	-	8 360,00	26 220,00	-
Budget Annexe M.I.N	-	-	-	-		-
Budget Annexe Transports	496 453 926,13	45 056 212,57	-	110 137 408,51	341 260 305,05	-
Budget Annexe Crematorium	300 000,00	-	-	-	300 000,00	-
Budget Annexe Collecte et Traitement des Déchets	3 680 000,00	368 000,00	-	1 435 200,00	1 876 800,00	-
TOTAL budgets annexes	523 440 115,80	45 795 308,78	-	112 760 143,35	364 884 663,67	-
TOTAL Général	631 060 470,75	54 147 918,39	17 893 868,69	118 190 347,58	458 642 204,78	3 726 971,54

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Finances et Budget

Jean MONTAGNAC

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement et maîtrise des coûts

Roland BLUM

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 20 Octobre 2013